

MANDATÉ : Conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

RÉF : R.C.A.2V.Q. 177

Date : 2016-11-16

Consultation publique

Demande d'opinion

Assemblée publique
de consultation

Origine :

Conseil municipal

Comité exécutif

Conseil d'Arrondissement Direction d'arrondissement

Le projet :

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21522Cb et 21613Mb.

Réf : Boulevard Pierre-Bertrand Nord

Déroulement de la consultation :

1. Ouverture et présentation générale du dossier soumis à la consultation par le conseiller en consultations publiques.
2. Intervention du conseiller municipal du district concerné.
3. Présentation du projet de modification de la zone concernée et information indiquant que le projet de modification contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, par le conseiller en urbanisme.
4. Période de questions et commentaires du public.
5. Période de questions et commentaires des membres du conseil.
6. Vote des membres du conseil sur les options soumises.

Options soumises au vote :

Description des options

1. Recommander au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de modification.
2. Recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande de modification.
3. Abstention.

**Résultats du
vote**

0

0

0

Aucun vote n'est possible, étant donné qu'il n'y a pas quorum.

total : 0

Questions et commentaires du public :

- Un résidant de la rue des Grès souhaite savoir si le projet proposé par le promoteur laisse un espace de dégagement suffisant aux abords du boulevard Pierre-Bertrand afin de permettre éventuellement l'élargissement de cette artère. Il demande également des précisions concernant l'emplacement des accès routiers au projet.
 - *Réponse de la Ville : L'emprise du boulevard Pierre-Bertrand offre assez d'espace pour élargir éventuellement le boulevard à 4 voies et aménager une piste cyclable. Un seul accès routier est prévu au projet et celui-ci devra être aménagé à une distance minimale de l'intersection du boulevard Louis XIV. À long terme, un autre accès avec un feu de circulation sera aménagé plus au sud.*
 Il désire également savoir si le lieu de culte sera toujours autorisé à l'emplacement initial.
 - *Réponse de la Ville : Un lieu de culte est autorisé uniquement en droit acquis à l'emplacement actuel. Sa relocalisation nécessite l'ajout de l'usage « P2 Équipement religieux » dans la zone concernée.*
- Une résidante de la rue Larche indique qu'elle a participé à la précédente consultation publique concernant ce secteur et exprime à nouveau ses préoccupations concernant la circulation et la poussière provenant de la carrière. De plus, elle souhaite s'assurer que la dimension de l'écran visuel

prévu au projet ne soit pas réduite.

- *Réponse de la Ville : L'écran visuel conserve une largeur de 5 mètres. Il servira notamment à dissimuler le stationnement qui sera aménagé à la hauteur des résidences de la rue Larche.*

Elle suggère également que l'aménagement de cet écran visuel soit maintenu et prolongé dans les prochains projets.

- *Réponse de la Ville : L'écran visuel est inscrit au plan de zonage pour l'ensemble des projets de développement du secteur. Lors d'une demande de permis de construction, le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement analysera les demandes en fonction des critères du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vigueur pour ce secteur. Ces critères permettront d'assurer la qualité de l'écran visuel.*

En terminant, elle souligne que les arbres qui ont été plantés du côté ouest du boulevard Pierre-Bertrand sont trop chétifs pour créer un écran végétal entre les résidences de la rue Larche et le boulevard. Elle recommande que la Ville plante à cet endroit des arbres à feuillage persistant comme des conifères.

- *Réponse de la Ville : Cette proposition est consignée et sera considérée pour les aménagements futurs dans ce secteur.*

- Un résidant de la rue de la Cantatrice craint que les développements à venir dans ce secteur contribuent à augmenter la congestion routière sur le boulevard Pierre-Bertrand. Il suggère que certains terrains encore vacants soient conservés dans le but de corriger d'éventuelles problématiques de circulation. Il recommande également qu'une étude de circulation soit effectuée.
 - *Réponse de la Ville : Le tronçon du boulevard Pierre-Bertrand situé au nord du boulevard Lebourgneuf sera élargi. L'échéancier de construction a été ajusté en fonction des travaux effectués récemment sur l'autoroute Laurentienne pour permettre une meilleure fluidité de la circulation.*
- Un résidant de la rue Larche demande des précisions concernant l'échéancier de construction et le type des commerces prévus au projet.
 - *Réponse de la Ville : Les travaux commenceront au printemps 2017. Une partie du projet sera réservée à la restauration. La superficie de ces établissements sera par contre restreinte.*

Questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier :

Aucune question, aucun commentaire.

Recommandation du conseil d'administration du conseil de quartier :

Aucune recommandation n'est transmise, étant donné qu'il n'y a pas quorum.

La demande d'opinion est reportée au 21 décembre 2016.

Personnes présentes :

Mmes Lise Bilodeau*, présidente, Marie-Ève Gagnon*, secrétaire, Dominique Tanguay, conseillère municipale, MM. André Dalaire*, administrateur, Mohammed Filali*, trésorier, Jonatan Julien, conseiller municipal.

* *Ont droit de vote au conseil d'administration.*

Personne ressource : M. Michel Hubert, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières

Secrétaire de soutien : Mme Kate Morin, adjointe administrative à la Direction de l'Arrondissement des Rivières

Animation et préparation du rapport : M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques à la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif de l'Arrondissement des Rivières

16 citoyens assistent à la rencontre (8 femmes et 8 hommes)

Nombre d'interventions :

- Public : 4
- Membres du conseil d'administration : 0

Documents de présentation :

- Fiche synthèse du projet et plan du secteur concerné (remise aux membres du conseil d'administration et au public).
- Présentation de type PowerPoint du projet de modification règlementaire (présentée au public et copie papier remise aux membres du conseil d'administration seulement).

Signature:

Date : 25 novembre 2016



Mme Lise Bilodeau
Présidente du conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

Ce rapport est transmis à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières, afin qu'il soit annexé à leur rapport lequel est transmis au conseil d'arrondissement.